

## **POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE CONDITIONS DE VIE ÉQUITABLES DANS LA CADRE DE L'ENTENTE SUR L'ATI EN MONTÉRÉGIE EST**

### **APPEL DE PROJETS AUX CONCERTATIONS LOCALES**

#### **MISE EN CONTEXTE**

Suite à la signature de l'Entente sur l'Approche territoriale intégrée (ATI) 2008-2009, divers travaux ont été mis en œuvre pour soutenir le développement de conditions de vie équitables pour l'ensemble de la population de la Montérégie Est.

L'une de ces mesures vise spécifiquement l'allocation de fonds pour soutenir des projets locaux d'ici la fin mars 2009. Dans le cadre de cette allocation de fonds, les CDC et les CSSS, membres du comité des partenaires de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ont été mandatés pour identifier, sur leur territoire respectif, des projets issus de la concertation locale pouvant être soutenus financièrement.

Rappelons que l'ATI est une démarche territoriale qui privilégie la concertation et le partenariat des personnes intervenant au palier local, d'un territoire donné, dans la prise de décision et des choix des actions. Elle prend sa force de la synergie collective du milieu de vie et de son implication manifeste dans la prise en charge de son développement local.

#### **OBJECTIFS**

L'ATI vise à atteindre les objectifs suivants :

- Soutenir le déploiement de l'approche territoriale intégrée sur l'ensemble du territoire de la CRÉ de la Montérégie Est;
- Mettre à contribution les ressources disponibles des différents partenaires pour soutenir les interventions intégrées dans les zones géographiques de pauvreté qui ont été ciblées.

#### **PRIORITÉS D'INTERVENTION**

Les projets concertés devront viser au moins l'une des six priorités d'intervention régionales qui ont été ciblées par les membres du comité des partenaires de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les priorités d'intervention sont les suivantes :

- Le décrochage social et scolaire
- Le logement
- Le transport collectif
- L'alimentation
- L'accès aux services
- La perte d'emploi massive

#### **TERRITOIRES CIBLÉS**

Les projets subventionnés devront viser les populations d'au moins une des municipalités visées dans le cadre de l'Entente sur l'ATI.

Ces municipalités ont été ciblées, d'après l'indice de défavorisation matérielle et sociale de Pampalon et Raymond, comme ayant des populations et des milieux vulnérables.

#### **OUTIL FINANCIER**

Une enveloppe financière de 250 000 \$ est mise à la disposition des organismes locaux afin de financer des projets concertés en lien avec les priorités d'intervention régionales et les territoires ciblés :

- 25 000 \$ pour des projets qui rejoignent l'ensemble de la population.
- 225 000 \$ pour des projets qui rejoignent des jeunes âgés entre 0 et 35 ans.

#### **ÉCHÉANCIER**

La date limite de dépôt des projets est le 26 janvier 2009.

#### **POUR PLUS D'INFORMATION**

Claire Mailhot, chargée de projet ATI et conseillère en développement  
Conférence régionale des élus (CRÉ) Montérégie Est  
Tél: (450) 446-6491, poste 2413  
claire.mailhot@monteregie-est.org